

## Contexte :

Lors de sa 44e session, dans le cadre de la réponse à l'évaluation indépendante du CSA, le Comité a fourni les orientations suivantes au Bureau : *"Il importe de revoir la composition du Groupe consultatif afin qu'il puisse s'acquitter de son rôle fondamental, en restant ouvert à tous les acteurs concernés dans le cadre des paramètres existants du document de réforme du CSA (CFS 2009/2 Rev.2).*

Le Bureau a examiné la question de la composition du Groupe consultatif lors de plusieurs de ses réunions au cours de l'exercice biennal, y compris lors de réunions où ce point était le seul à l'ordre du jour, ainsi que lors d'une réunion publique consacrée exclusivement à cette question ou encore lors de plusieurs réunions consacrées à l'évaluation du CSA.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2019, le Bureau du CSA a été saisi de la proposition suivante, qui a été soumise à son approbation :

« La FAO, le FIDA et le PAM deviennent des membres **d'office** et **hors quota** du GC, libérant ainsi trois sièges au sein du Groupe consultatif du CSA. »

Le Bureau ayant été informé, la Présidence du CSA a consulté le Bureau juridique de la FAO au sujet de cette proposition, qui a répondu que la proposition (à savoir *élever le statut des ABR au rang de membres "d'office" et "hors quota" du Groupe consultatif, libérant ainsi trois sièges pour les autres membres potentiels du GC*) pourrait être appliquée à titre provisoire, à condition que les EBR l'acceptent et qu'aucun membre du Bureau n'y fasse objection. Des amendements au Règlement intérieur pourraient être préparés pour adoption lors de la prochaine session du CSA en octobre 2019. Le CSA peut, soit par consensus, soit à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, modifier son Règlement intérieur à condition que cet amendement soit conforme à l'Acte constitutif de la FAO et au Document de réforme du CSA (Article XIII).

En outre, comme le Bureau en a été informé lors de sa réunion du 25 juillet 2019, les hauts représentants des trois ABR ont communiqué par écrit à la Présidence du CSA, au nom de leurs organisations respectives, leur appui à la Proposition de la Présidence (voir annexes).

## Options pour une décision informée de la part du Bureau :

### OPTION 1

Le Bureau du CSA accepte de présenter lors de la CSA 46 un projet de décision visant à modifier la composition du Groupe consultatif du CSA en élevant le statut des ABR au rang de membres " d'office " et " hors quota " du Groupe consultatif du CSA, libérant ainsi trois sièges pour les autres membres potentiels du GC.

#### **Projet de décision**

*Le Comité décide de modifier comme suit les paragraphes 1 de l'article IV du Règlement intérieur du CSA :  
Le Bureau établit un Groupe consultatif composé de représentants des ~~l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial, du Fonds international de développement agricole et d'autres~~ organisations autorisées à participer aux travaux du Comité en vertu du paragraphe 11 du Document de réforme du CSA et du paragraphe 3 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Des **représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial et du Fonds international de développement agricole participent d'office au Groupe consultatif**. Les membres du groupe consultatif sont nommés pour un mandat de deux ans. Le nombre des membres du Groupe consultatif ne peut être supérieur à celui des membres du Bureau, y compris le Président, sauf décision contraire du Comité.*

OPTION 2 :

Le Bureau du CSA accepte de présenter à la CSA 46 un projet de décision visant à modifier la composition du Groupe consultatif du CSA (option 1), accompagné de recommandations précises sur la manière dont ces trois sièges seraient pourvus et par quelles organisations. Dans ce cas, les membres du Bureau du CSA pourraient envisager de réattribuer les trois nouveaux sièges :

1. Un groupement d'agriculteurs, composé d'une masse critique d'organisations d'agriculteurs, de différentes tailles, autonomes et auto-organisées.  
Ce nouveau groupe d'agriculteurs pourrait comprendre des organisations d'agriculteurs qui ne se considèrent pas suffisamment représentées au sein des mécanismes existants du CSA (MSC et MSP) et qui participent au Forum des agriculteurs du FIDA, par exemple : Asian Farmers' Association for Sustainable Rural Development (AFA) ; Confederation of Family Farmers Organizations of the Extended Mercosur (COPROFAM) ; Inter-Continental Network of Organic Farmers Organizations (INOFO) ; Pan African farmers' organization (PAFO) ; La Via Campesina (LVC) ; Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ; Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (WFF) ; Forum mondial des peuples pêcheurs (WFFP) ; Forum rural mondial (WRF) ; et Organisation mondiale des agriculteurs (WFO).
2. Les organisations, associations ou institutions qui ont manifesté leur intérêt à participer au Groupe consultatif du CSA et qui peuvent contribuer de manière substantielle à la mise en œuvre du PTPA 2020-2023. Ces organisations pourraient représenter les catégories suivantes : organisations juridiques; organisations de médias ; milieux universitaires ; organisations axées sur l'action ; organisations confessionnelles ; organisations intergouvernementales régionales ; parlementaires ; et innovateurs. Par exemple, les organisations/institutions suivantes ont déjà manifesté leur intérêt à participer au Groupe consultatif du CSA et pourraient contribuer à la mise en œuvre du PTPA 2020-2023 : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) et/ou le Secrétariat centraméricain pour l'intégration sociale (SISCA).

OPTION 3 :

Le Bureau du CSA accepte de présenter lors de la CSA 46 un projet de décision visant à modifier la composition du Groupe consultatif du CSA (option 1) et suggère de réattribuer l'intégralité des quatorze sièges du Groupe consultatif du CSA, selon des critères à établir.

OPTION 4 :

Le Bureau du CSA rejette la proposition de modifier la composition du Groupe consultatif du CSA et renvoie la question à la plénière de la CSA 46.



Réunion du Bureau 20 septembre 2019

Objet : Structure et renouvellement du Groupe consultatif du CSA

No. du document : CFS/Bur/2019/20/09/03

## Pièces jointes :

De : **Muthoo, Ashwani Kaul** <[a.muthoo@ifad.org](mailto:a.muthoo@ifad.org)>

Date : Ven, 26 Avr 2019 à 17:48 PM

Sujet : FW : Sur le groupe consultatif du CSA

Pour : [mario@marioarvelo.com](mailto:mario@marioarvelo.com) <[mario@marioarvelo.com](mailto:mario@marioarvelo.com)> Cc : ES-ADG <[ES-ADG@fao.org](mailto:ES-ADG@fao.org)>, McGuire, Mark (ESD) <[Mark.McGuire@fao.org](mailto:Mark.McGuire@fao.org)>, HOCHSTETTER Stephanie <, Mathur, Shantanu <[s.mathur@ifad.org](mailto:s.mathur@ifad.org)>, Blankman, Jordana <[j.blankman@ifad.org](mailto:j.blankman@ifad.org)>>.

Cher ambassadeur Mario,

Le FIDA est d'accord avec votre proposition, telle qu'indiquée au paragraphe 5 de votre courriel ci-dessous.  
Meilleurs voeux.

Ashwani Muthoo

Directeur

Division de l'engagement mondial et des relations multilatérales

FIDA, Rome, Italie

Tel + 39 06 5459 2053

Mob + 39 335 8468536

Courriel : [a.muthoo@ifad.org](mailto:a.muthoo@ifad.org)

De : ToreroCullen, Maximo (ESD) <[Maximo.ToreroCullen@fao.org](mailto:Maximo.ToreroCullen@fao.org)>

Envoyé : 30 avril 2019 16:41

A : [mario@marioarvelo.com](mailto:mario@marioarvelo.com) Cc : Stephanie HOCHSTETTER <[stephanie.hochstetter@wfp.org](mailto:stephanie.hochstetter@wfp.org)> ; ES-ADG <[ES-ADG@fao.org](mailto:ES-ADG@fao.org)> ; Isoldi, Fabio (ESA) <[Fabio.Isoldi@fao.org](mailto:Fabio.Isoldi@fao.org)> ; Hegadorn, Christopher (ESA) <[Christopher.Hegadorn@fao.org](mailto:Christopher.Hegadorn@fao.org)>>

Sujet : Re : Sur le groupe consultatif du CSA

Cher ambassadeur Arvelo,

La FAO et le PAM aimeraient se joindre au FIDA pour appuyer votre demande visant à ce que les ABR deviennent membres d'*office* et *hors quota* du Groupe consultatif du CSA, comme indiqué au paragraphe 5 de votre courriel du 18 avril 2019.

Nous aimerions également profiter de l'occasion pour vous suggérer d'organiser une réunion avec vous pour discuter de nos opinions collectives sur la manière de pourvoir les trois postes vacants [postes nouvellement créés].

Meilleures salutations,

Maximo et Stéphanie